

## Précarité des stages

Selon l'OFS, 49'000 stagiaires ont perçu un salaire en Suisse lors de l'année 2018. Toujours selon une étude de l'OSF, 4,8% des diplômés ayant obtenu un master universitaire sont toujours sans emploi une année après l'obtention de leur titre. Ce chiffre est d'environ 7% pour l'Université de Neuchâtel et de 4,1% pour les bachelors HES. Par ailleurs, relevons que cinq ans après l'obtention de leur titre, environ 13,4 % des diplômés universitaires de niveau master occupent un emploi qui ne correspond pas à leur formation.

Il n'est donc pas aisé pour une partie des jeunes diplômés d'entrer dans la vie professionnelle. Le stage est un moyen d'atteindre cette fin. Il permet de se familiariser à un domaine professionnel et à l'employeur d'évaluer les aptitudes d'un potentiel employé. Le stage est donc très utile pour les deux parties lorsqu'il respecte certaines conditions d'encadrement et de travail. Or les stages demeurent une zone grise sur le marché du travail. Il convient de se demander à qui profitent-ils réellement. S'agit-il d'une porte d'entrée vers le monde professionnel et d'une opportunité d'étoffer son CV ou à l'inverse, de l'économie d'un salaire pour les employeurs ? Il s'agit sans doute d'un peu des deux.

Les stages concernent un jeune en fin de scolarité obligatoire à la recherche d'un apprentissage comme assistant communautaire qui effectue d'abord un stage dans le domaine ; un jeune **gestionnaire en tourisme d'une haute école, qui effectue un stage d'un an dans le tourisme entre quatre semestres de cours théoriques** ; une étudiante en informatique de gestion d'une haute école, qui commence un stage d'un an dans une entreprise après l'obtention de son diplôme; un diplômé universitaire titulaire d'un master en droit qui effectue deux stages de six mois, en vue de se présenter aux examens du barreau; une employée de commerce qui, après avoir terminé son apprentissage, obtient un stage professionnel pour élargir son expérience professionnelle. Dans tous ces exemples, il s'agit de stages. Cependant, les points de départ et les objectifs diffèrent totalement. Dans certaines filières d'étude, il est parfois obligatoire d'effectuer un stage dans le courant du cursus ou à la fin de celui-ci.

Un stage est un instrument à double tranchant sur le marché du travail. D'une part, il peut apporter des connaissances pratiques dans le cadre d'une formation théorique, donner un aperçu des activités professionnelles ou faciliter le début d'une carrière et le développement du réseau professionnel. D'autre part, les jeunes stagiaires sont malheureusement exploités comme une main-d'œuvre bon marché. Ils sont contraints d'effectuer un travail monotone et répétitif, sans réel gain d'apprentissage, sont peu ou pas supervisés ou effectuent le même travail que les autres employés, mais avec un salaire bien inférieur : il arrive parfois qu'ils soient incités à prolonger leur stage avec de fausses promesses d'emploi permanent. Pour les plus chanceux, le salaire mensuel peut dépasser 4'000 francs, alors que pour les moins lotis, il peut être inférieur à 1'000 francs, allant même jusqu'au bénévolat. La précarité dans laquelle se trouve une partie des diplômés les contraint à accepter des stages à durée déterminée sous-payés, dans l'espoir de décrocher à terme un emploi en adéquation avec leur formation. Relevons enfin qu'il est également de plus en plus difficile d'accéder à ces stages qui nécessitent eux-mêmes de l'expérience ! Le réel problème ne réside pas dans le manque d'expérience, mais dans la rareté des places proposées aux jeunes sur le marché du travail. Selon des témoignages, lorsqu'ils ne bénéficient pas du soutien financier des parents, certains sont même obligés de travailler à côté de leurs stages, alors que ces derniers constituent déjà une occupation à 50% à 100% pour assumer leurs charges mensuelles.

Cependant, les compétences exigées pour un poste sont souvent très élevées. Un master et **plusieurs années d'expérience sont très fréquemment requises. Les employeurs ont ainsi relevé** les exigences pour un premier emploi et préfèrent appliquer des tarifs de sous-enchère que de jouer le jeu de la formation. Pour mettre fin aux abus des **stages, il est indispensable d'appliquer** le droit en vigueur, car un contrat de stage est presque toujours un contrat de travail. Tout travail mérite salaire. Ainsi, toutes les règles du droit de travail doivent être appliquées, y compris en matière salariale, **de remboursement des frais, de temps libre ou de temps d'essai. Par ailleurs, les stages doivent obligatoirement prévoir une perspective de formation. Il est essentiel qu'avant** le stage, des objectifs de formation soient convenus. **Une solution serait la généralisation des conventions collectives ou l'instauration d'un salaire minimum légal. Il est en outre nécessaire d'établir des règles claires pour déclarer des stages comme étant abusifs et sanctionner tout dumping salarial. Les stages doivent être rémunérés et doivent couvrir le coût de la vie, afin d'éviter les stagiaires de tomber dans la précarité. Enfin, il est essentiel que les ORP et les hautes écoles qui exigent un stage, s'assurent que seuls ceux qui sont correctement rémunérés soient recommandés.**